



Modalités de paiement : le règlement doit obligatoirement être joint au dossier

- Virement autorisé exclusivement aux étudiants résidents étrangers
- carte bancaire sur place
- numéraire sur place si le montant de l'inscription est égal ou inférieur à 300€
- chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INALCO, Toujours indiquer le nom de l'étudiant au verso

Envoi des dossiers
INALCO
Pôle scolarité
65, rue des Grands Moulins 75214 Paris Cedex 13

DROITS D'INSCRIPTION PRINCIPALE	
<i>dont la médecine préventive (5,10€)¹, Bibliothèque et Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FSDIE)</i>	
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2017.....	5,10€ + 350€
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2017.....	5,10 € + 550€
Magistère 1 et Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2017	5,10€ + 600 €
Magistère 1 et Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2017...	5,10€ + 800 €
Diplôme intensif (diplômes d'établissement)	5,10€+1000€
Test d'entrée en Master TRM	5.10€ + 55€
DLC1, DLC2, DLC3, DLC4 (diplômes d'établissement).....	5,10€ + 250€
DLC en Visio conférence	5,10€ + 550€
Approche professionnalisant de la communication interculturelle (APCI)	5,10€ + 242€
Cursus spécial Japonais.....	5,10€ + 320€
Commerce International et Langues Orientales (CILO).....	5,10€ +850€
PASSEPORT LANGUES O'	
Pour les étudiants si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2017	250€
Pour les étudiants si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2017	500€
DROITS D'INSCRIPTION A UN DIPLOME (SECONDAIRE²)	
DEDUIRE DE 50 € = (FSDI + Frais de Bibliothèque) sur le montant des droits de l'Inscription principale	
DROITS DE SECURITE SOCIALE	217 €

Somme à ajouter en cas de paiement par chèque étranger 6 €

1) Médecine Préventive (5,10 €) : droit systématique obligatoire pour tous chaque année, **sauf si déjà payé dans autre établissement.**

2) Si vous vous inscrivez en diplôme national (LMD), le niveau le plus élevé est considéré comme inscription principale. Si vous vous inscrivez dans un diplôme national et un diplôme d'établissement, le diplôme national est considéré comme inscription principale.

IMPORTANT

Les paiements en 3 fois se feront uniquement par carte bancaire et jusqu'au 29 septembre 2017 inclus.

Attention : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année. **Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante sera annulée.**